

---

# COMPTES DE LIQUIDATION

---

*Comptes certifiés conformes par le liquidateur le 30/06/2024*

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société		SAS IBIS IMMO			
Adresse du principal établissement		10 rue paul emile victor 91300 MASSY			
Adresse du siège social, si différent					
Ancienne adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité <input type="checkbox"/>		Activités exercées : Immobilier	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15 %	
				Déficit	
				4 541	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		<input type="checkbox"/>		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		<input type="checkbox"/>		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		<input type="checkbox"/>		Société d'investissements immobiliers cotée	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		<input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		<input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
<input type="checkbox"/>					
D - IMPUTATIONS					
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.					
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :					
<input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :					
<input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :					
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		non		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
CGA	<input type="checkbox"/>	Visueur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément du CGA	
				ECF	<input type="checkbox"/>
Nom et adresse :					
- du Comptable :		Indép. SASU SOCIC / SOBEEZ 419 AVENUE DE L'EUROPE 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES			
- du Conseil :		Indép. SARL SOCIC 419 Avenue de l'Europe 83140 Six-fours-les-plages			
- du CGA ou du visueur conventionné :					
- du prestataire :					

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 30/06/2024

Néant **I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	<b>TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)</b>	

**J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

**K - DIVERS**

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

**L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
<b>MVLT imposées</b>		<b>à 0 %</b>	<b>à 15 %</b>	<b>à 19 %</b>
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

**M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

## ① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2024

Néant 

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
	①		②			
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040		042			
<b>(5) TOTAL I</b>	044		048			
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	12 837	074		12 837	544
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084		086			16 330
Charges constatées d'avance	092		094			
<b>TOTAL II</b>	096	<b>12 837</b>	098		<b>12 837</b>	16 874
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	110	<b>12 837</b>	112		<b>12 837</b>	<b>16 874</b>

PASSIF	30/06/2024		30/06/2023	
Capital social ou individuel	120	20 000		20 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126			
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	
Report à nouveau	134	-3 126		
<b>Résultat de l'exercice</b>	136	-4 541		-3 126
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
<b>TOTAL I</b>	142	<b>12 333</b>		16 874
Provisions pour risques et charges	<b>TOTAL II</b>	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	504		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172	
Comptes courants d'associés	173			
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
<b>TOTAL III</b>	176	<b>504</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	180	<b>12 837</b>		<b>16 874</b>

## Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	12 224	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

## ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant 

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/06/2024	30/06/2023
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens		215	(dont export et livraisons intracommunautaires)	214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier <input type="text"/> immobilier <input type="text"/> )				242	4 471
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243		244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :					
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	69
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					238
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	4 541
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>				270	-4 541
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	
Charges exceptionnelles :				300	
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			VI		
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)					
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>				310	-4 541
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensés de réintégration )	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
<b>Déductions</b>					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Investissement et souscription outre-mer	344				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>				352	354
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					4 541
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables				3 126	360
(dont imputés sur le résultat)					
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>				370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					4 541

### ③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2024

Néant 

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)		Désignation de l'entreprise :		IBIS IMMO					
<b>I - IMMOBILISATIONS</b>									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale				
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	400	402	404	406					
- Autres	410	412	414	416					
I - Terrains	420	422	424	426					
m - Constructions	430	432	434	436					
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446					
c - Installations générales, agencements divers	450	452	454	456					
o - Matériel de transport	460	462	464	466					
r - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476					
Immobilisations financières	480	482	484	486					
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>492</b>	<b>494</b>	<b>496</b>					
<b>II - AMORTISSEMENTS</b>									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial		495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
I - Terrains		510	512	514	516				
m - Constructions		520	522	524	526				
o - Installations techniques matériel et outillage industriels		530	532	534	536				
c - Installations générales, agencements, aménagements divers		540	542	544	546				
o - Matériel de transport		550	552	554	556				
r - Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>572</b>	<b>574</b>	<b>576</b>				
<b>III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)</b>									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>TOTAL</b>		578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	

## ④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 30/06/2024

Néant 

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : IBIS IMMO			
<b>I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Sur immobilisations	630	632	634	636	
Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	
<b>B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>			
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B</b>	<b>780</b>	
<b>II - DÉFICITS REPORTABLES</b>					
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	3 126	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	3 126	- Déficits de l'exercice	860	4 541
<b>Total des déficits restant à reporter</b>				<b>870</b>	<b>7 667</b>
<b>III - DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

## ⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2024

Néant 

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL I</b>		<b>106</b>
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL II</b>		<b>144</b>
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL III</b>		<b>152</b>
IV - Valeur ajoutée produite		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)</b>		<b>137</b>
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b> <b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</b> <b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,</b> <b>veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

## ⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant

N° SIREN	913000188
Dénomination de l'entreprise	1BIS IMMO
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 10 rue paul emile victor
	- Code postal 91300
	- Ville MASSY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	200 000

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N° et voie Code postal	Commune	Pays

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	% de détention	Nb de parts ou d'actions
Nom marital		FERRAH Kamel	100.00	200 000
Naissance :	Date	25/08/1971	N° Département	99
	Commune	ALGER	Pays FR	
Adresse :	N° et voie	10 Rue Paul Emile Victor	Pays FR	
	Code postal	91300	Commune	MASSY

**⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant

N° SIREN	913000188
Dénomination de l'entreprise	1BIS IMMO
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 10 rue paul emile victor
	- Code postal 91300
	- Ville MASSY

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :	N° et voie	Commune	Pays
	Code postal		

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2024

Néant   
(page 1/2)

<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>	
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>Crédit d'impôt</b>	<b>Montant</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>Crédit d'impôt</b>	<b>Montant</b>
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")</b>	
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N</b>	<b>Montant</b>
<b>Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois</b>	<b>Montant</b>

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE**

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts  
Exercice clos le 30/06/2024

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

## DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS	1BIS IMMO	
Complément de dénomination			
N° SIREN	913000188		
N° de Téléphone	+33646466185		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	10 rue paul emile victor	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	91300	MASSY
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6810Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination	SARL	SOCIC	
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/07/2023	
Date de clôture de l'exercice ou période N		30/06/2024	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		30/06/2023	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		15	
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice clos le 30/06/2024

Produits à recevoir	Montant

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice clos le 30/06/2024

Charges à payer	Montant

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice clos le 30/06/2024

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice clos le 30/06/2024

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel